

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1908.

Rapport de la Commission des Colonies, chargée d'examiner le Projet de Loi formant le Budget des dépenses de l'Administration centrale du Minis- tère des Colonies pour l'exercice 1908.

*(Voir les n^{os} 7 et 12, session de 1908-1909, de la Chambre
des Représentants.)*

Présents : MM. VAN DEN NEST, Président; le Baron DE SELYS LONG-
CHAMPS, DIERMAN, DELANNOY, KEESEN et le Baron WHETTNALL,
Rapporteur.

MESSIEURS,

Dans sa séance du 26 de ce mois, la Chambre des Représentants a
adopté, par 70 voix contre 36 et 3 abstentions, le Projet de Loi formant,
pour le mois de décembre de l'exercice en cours, le Budget des dépenses
de l'Administration centrale du Ministère des Colonies.

Le crédit afférent à ces dépenses s'élève à la somme de fr. 80,047-50.

Plusieurs membres, se ralliant aux observations qui ont été présentées
à la Chambre des Représentants, formulent des réserves au sujet de
l'inscription au Budget belge de toutes les dépenses de l'Administration
centrale.

Par 3 voix contre 1 et 2 abstentions, votre Commission vous propose,
Messieurs, l'adoption de ce Projet de Loi.

Le Rapporteur,
Baron EDMOND WHETTNALL.

Le Président,
A. VAN DEN NEST.